



Travaux sur Terrasse qui impact ma luminosité car agrandissement et abaissement

Par **tatoune1988**, le **04/05/2022** à **08:16**

Bonjour,

Je vous expose mon problème, j'ai mon voisin du haut (également président du syndic bénévole) qui a décidé d'agrandir et d'abaisser sa terrasse en bois.

Mon problème est que je vais être clairement impacté sur la luminosité de mon appartement...

Il a décidé de plus de ses travaux, sans faire d'assemblée ni les soumettre à vote car pour lui tout est OK...

J'en ai discuté avec lui et comme la construction de sa terrasse repose sur les anciens balcons et que l'ancien balcon était plus bas il me dit qu'il peut l'abaisser même jusqu'au niveau de l'ancien balcon si il veut...

Je suis un peu perdu, sachant qu'il attaque les travaux lundi, je me sens un peu obligé d'accepter...

Quels sont mes recours, à tel point vraiment le droit d'abaisser sa terrasse alors que nous avons acheté tout les deux avec des terrasses à un certain niveau et que moi ça va me baisser ma luminosité ? Surtout je veux vendre mon bien et ça va forcément avoir un impact sur le prix....

Merci pour vos bons conseils.

Cordialement.

Par **youris**, le **04/05/2022** à **10:36**

bonjour,

président du syndic bénévole, cela n'existe pas, est-ce un syndic coopératif ?

dès l'instant ou la construction de la terrasse modifie l'aspect extérieur de votre copropriété et donc l'harmonie de l'immeuble, il faut l'accord de votre assemblée générale et peut-être de votre mairie.

qu'en pense votre conseil syndical ?

salutations